



SYNTHESE DES CRITIQUES APPORTÉES AU RAPPORT DE LA COMMISSION DUCLERT

Paris, février 2026
Jambo France

Le 26 mars 2021, le rapport de la commission présidée par Vincent Duclert sur le rôle de la France au Rwanda (1990-1994) est remis au président de la République, tandis que Le Monde en publie simultanément une analyse approfondie. Repris par la plupart des médias, le passage conclusif évoquant des responsabilités françaises « *lourdes et accablantes* » a rapidement façonné la réception publique du rapport, malgré l'exclusion formelle d'une complicité intentionnelle de génocide.

Cependant, plusieurs spécialistes ont contesté ces conclusions, soulignant en particulier, un écart entre le contenu du rapport et la sévérité des conclusions, l'unicité des sources, le biais rétrospectif, le rôle du FPR, etc... Dans un contexte de polémiques récurrentes autour des positions de certains chercheurs sur le Rwanda, plusieurs critiques ont ainsi vu le jour. Nous proposons ici une synthèse d'une partie des éléments mais l'ensemble des sources identifiées est mis à disposition.



Table des matières

SYNTHESE DES CRITIQUES APPORTÉES AU RAPPORT DE LA COMMISSION DUCLERT	1
I. Introduction.....	1
II. Aperçu des conclusions fondamentales du rapport de la commission Duclert (telles que perçues par les critiques)	4
III. Critiques générales : Nature et objectif du rapport.....	5
Arguments en faveur des motivations diplomatiques ou politiques perçues du rapport	5
Débat sur l'apport d'informations nouvelles	5
Accusations de partialité et de biais dans le récit global.....	6
IV. Critiques méthodologiques.....	8
Limitations du mandat et de la portée de la Commission	8
Préoccupations concernant la composition et l'expertise de la Commission	8
Critiques de l'approche de l' « unicité des sources » et de l'omission des témoignages oraux ou des travaux universitaires existants.....	8
Discussion concernant le « biais rétrospectif » et le « biais cognitif » dans l'analyse du rapport	9
V. Critiques substantielles : Points de désaccord clés	10
A. Rôle et responsabilités de la France.....	10
B. Rôle du Front Patriotique Rwandais (FPR)	11
C. Le régime Habyarimana et les dynamiques internes rwandaises.....	12
D. Rôle des autres acteurs internationaux.....	13
VI. Appels à des actions futures et à la recherche	17
Propositions pour la mise en place d'une commission ou un Tribunal international.....	17
Accent mis sur la nécessité d'une recherche historique continue et plus large.....	17
VII. Conclusion	18



I. Introduction

La Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi (1990-1994) a été remis au Président de la République le 26 mars 2021 à Paris. Ce rapport avait été commandé par le président Emmanuel Macron par sa lettre du 05 avril 2019. Cette commission est maintenant plus communément appelée Commission Duclert. Son objectif était de consulter l'ensemble des archives françaises concernant la période pré-génocidaire et le génocide des Tutsi au Rwanda (1990-1994) afin d'offrir une perspective historique critique.¹ Le rapport, remis le 26 mars 2021, a conclu qu'aucun élément dans les archives consultées ne démontrait une « *volonté de s'associer à l'entreprise génocidaire* », écartant ainsi l'accusation de complicité directe de la France.¹ Cependant, il a simultanément imputé à la France des « *responsabilités lourdes et accablantes* » dans la survenue et le déroulement du génocide, en raison de son « *aveuglement* » et de son soutien continu au régime du Président Habyarimana.¹ Le rapport a également examiné les archives concernant l'opération Turquoise, reconnaissant qu'elle avait sauvé des vies, bien que tardivement.¹

Dans la lettre de mission du Président Macron à V. Duclert en date du 5 Avril 2019 il est écrit : « .../...*Conformément à l'engagement que j'avais pris le 24 mai 2018, lors de ma rencontre avec le président Paul Kagame à Paris, je tiens à ce que le génocide des Tutsi prenne toute sa place dans notre mémoire collective. Cela doit passer d'abord par un approfondissement de notre connaissance et de notre compréhension de cette entreprise terrifiante de destruction humaine, en vue de son enseignement en France et de l'éducation à la vigilance des jeunes générations. La Mission d'étude sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse, que vous avez présidée, en a posé les premières pierres, avec la décision prise d'inscrire le génocide des Tutsi au programme des classes de Terminale.* »

Ainsi donc, dans sa lettre de mission, le Président Macron justifie la désignation de V. Duclert pour présider cette mission d'analyse des archives française concernant le Rwanda durant la période de 1990 à 1994 par le fait qu'il aurait présidé « *La Mission d'étude sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse* », qui serait donc une première étape dans l'enseignement du génocide des Tutsi.

V. Duclert, historien et inspecteur général de l'Éducation nationale, a remis ce premier rapport de « *la mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse* », une mission de 65 historiens qu'il présidait et dont il était le rapporteur avec S. Audouin-Rouzeau, à Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation Nationale et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le mardi 4 décembre 2018 au Collège de France.



Ce premier rapport de 383 pages ne comporte pas une seule mention :

- Sur le génocide des Hutu du Burundi en 1972,
- Sur les crimes de masse commis au Burundi en 1993,
- Sur les crimes de masse et le possible génocide des Hutu du Rwanda commis par le FPR avant 1994, en 1994 et après 1994,
- Sur le possible génocide commis par le FPR en RDC (cf. le Rapport Mapping et autres rapports de l'ONU).

Le génocide en 1972 des Hutu du Burundi a été étudié, entre autres, par l'universitaire franco-américain R. Lemarchand et les crimes en RDC ont été prouvés au-delà du doute raisonnable, en particulier dans le rapport Mapping.

De nombreux rapports officiels relatifs à ces crimes de masse existent, et ce depuis plus de 20 ans :

- Le rapport Gersony de 1994,
- La lettre envoyée par le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, au Conseil de sécurité le 29 juin 1998,
- Le rapport Garreton de 2001,
- Le rapport Mapping de l'ONU de 2010,
- La lettre datée du 21 juin 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo,
- Etc...

Tous ces rapports mettent gravement en cause l'Armée Patriotique Rwandaise (APR), la branche armée du FPR, dans des massacres qualifiés de crimes contre l'humanité voire de crimes de génocide.

Dans le seul rapport Mapping publié le 1^{er} Octobre 2010, en ce qui concerne les crimes commis en RDC entre 1993 et 2003, L'APR est citée pour des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité 719 fois dans les 561 pages du rapport et, plus de 40 fois, il est écrit que ces crimes pourraient être qualifiés de crimes de génocide devant un tribunal compétent.

Ces rapports antérieurs à la désignation de la première commission par la Ministre de l'Education nationale Vallaud – Belkacem, (le 30 Mai 2016), ne pouvaient donc être ignorés par ces 65 historiens lors de leurs travaux d'autant plus que les conflits qui déchirent l'Est de la RDC depuis 1996 ont provoqué, selon des spécialistes du dossier, le plus grand nombre de victimes directes et indirectes depuis la seconde guerre mondiale.



Les impasses de ce rapport sont analysées et critiquées dans deux articles de blog : [le premier](#) : « *France-Afrique des grands lacs : un rapport universitaire occulte les crimes de Kagame* », du politologue canadien Patrick Mbeko, le [second](#), de l'africaniste, le Professeur Bernard Lugan : « *Rwanda : questions sur les deux insolites « commissions Duclert* ».

Il est donc pour le moins paradoxal que ce rapport qui souffre de graves omissions ait été utilisé comme justification pour désigner à nouveau Vincent Duclert pour diriger la mission d'analyse des archives française concernant le Rwanda durant la période de 1990 à 1994.

Le rapport de la Commission Duclert de 992 pages, fruit d'un travail historique approfondi, a suscité des débats intenses et de nombreuses critiques. D'une part, du fait de cet historique de prise de position de Vincent Duclert dans le premier rapport et d'autre part, du fait de la sensibilité extrême du génocide des Tutsi et de l'implication historique de la France dans la région. Ces faits ont impliqué que les conclusions de la Commission Duclert, malgré leur caractère officiel, fassent l'objet d'un examen minutieux. Le présent rapport a pour objectif d'analyser de manière méthodique l'éventail des critiques formulées à l'encontre du rapport Duclert, qu'elles portent sur sa méthodologie, ses conclusions substantielles ou ses implications plus larges.

La conclusion centrale du rapport, qui écarte la « *complicité de la France* » tout en affirmant des « *responsabilités lourdes et accablantes* », est perçue par plusieurs observateurs non pas comme une simple constatation factuelle, mais comme un arrangement diplomatique et juridique soigneusement élaborée. Cette approche pourrait être interprétée comme une tentative de concilier les intérêts et attentes des parties prenantes que sont la France et le Rwanda, ou tout simplement de gérer la perception publique. Le rejet explicite de la « *complicité* » sert potentiellement de protection juridique, tandis que la reconnaissance de « *lourdes responsabilités* » pourrait agir comme une concession morale, ouvrant la voie à une « *nouvelle page* » dans les relations franco-rwandaïses.⁷ Cette dualité évidente dans les conclusions laisse à penser que la fonction principale du rapport pourrait avoir été plus diplomatique qu'historique. Cette ambiguïté continue à alimenter un sérieux débat. En effet, ceux qui estiment que la France a été plus profondément impliquée trouvent la conclusion d'absence de complicité insuffisante, tandis que les défenseurs de l'action française estiment l'accusation de « *lourdes responsabilités* » injustifiée.



II. Aperçu des conclusions fondamentales du rapport de la commission Duclert (telles que perçues par les critiques)

Si le rapport Duclert a été reconnu pour son travail d'analyse des archives françaises, ses conclusions ont cependant été interprétées de diverses manières, devenant elles-mêmes des points de discordance importants. Le rapport a affirmé explicitement n'avoir trouvé « *aucun élément permettant d'accuser la France de complicité avec l'entreprise génocidaire* ». ¹ Cette absence de « *volonté de s'associer à une entreprise génocidaire* » est une conclusion majeure, souvent mise en avant par les défenseurs du rapport comme une exonération de la France de l'accusation la plus grave.

Cependant, le rapport a également conclu que la France portait des « *responsabilités lourdes et accablantes* » dans la survenue et le déroulement du génocide. ¹ Cette accusation s'est fondée sur plusieurs points, comme le soutien prolongé de la France à un régime qui encourageait les massacres racistes et son « *aveuglement continu* » face à la préparation du génocide par les éléments les plus radicaux de ce régime. ³ Le rapport a également relevé que la France avait tardé à rompre avec le gouvernement intérimaire génocidaire et avait continué à prioriser la menace armée que représentait le FPR. ³

Concernant l'opération Turquoise, le rapport Duclert a reconnu que cette opération a « *sauvé de nombreuses vies* », mais le rapport a également relevé qu'elle constituait une « *réaction tardive* ». ³ Il a été souligné que l'opération n'avait pénétré qu'avec prudence dans la zone à reconnaître et que les capacités de l'opération ont été limitées au début. ¹

La double nature de ces conclusions que sont l'exonération de la complicité, puis l'affirmation de lourdes responsabilités est au cœur des débats. Ces éléments de conclusion contradictoires dans leur fond sont perçus par de nombreux spécialistes comme une tentative de concilier des enjeux diplomatiques et mémoriels complexes. Cela permettrait à la France de s'innocenter de l'accusation la plus grave tout en reconnaissant une part de faute historique, afin de faciliter une réconciliation avec le Rwanda, comme l'ont montré la suite des événements. La question du génocide des Tutsi au Rwanda étant l'un des sujets les plus clivants, cette approche, bien que nuancée, a forcément conduit à des interprétations divergentes et à des critiques de toutes parts. Chacun a cherché à souligner l'aspect du rapport qui confirme ou contredit sa propre vision ou son vécu des événements.

III. Critiques générales : Nature et objectif du rapport

Le rapport Duclert a été la cible de vives critiques concernant sa nature fondamentale et méthodologique et ses motivations perçues. De nombreux observateurs ont remis en question son statut de pure recherche historique, le qualifiant plutôt d'outil politique ou diplomatique. En effet, le génocide des tutsi ayant été le déclenchement d'une instabilité de toute la région depuis 1994 avec implication de plusieurs pouvoirs internationaux, la seule analyse des archives françaises a été perçue comme incomplète.

Arguments en faveur des motivations diplomatiques ou politiques perçues du rapport

Plusieurs critiques ont avancé l'idée que le rapport Duclert ait été avant tout une « *commande politique* » ou répondait à un « *objectif diplomatique* », plutôt qu'à une recherche purement scientifique de la vérité historique.² Claudine Vidal, par exemple, a relevé que la lettre de mission du Président Macron, qui définissait un objectif diplomatique explicite, impliquait que cet objectif l'emporterait inévitablement sur toute ambition historique pure.⁸ Serge Dupuis a été plus loin en décrivant le rapport comme faisant partie d'une « *mystification* » résultant d'un « *accord* » ou « *deal* » entre les autorités rwandaises et françaises, motivé par des intérêts nationaux.¹

Vincent Hervouët a affirmé que le rapport « *réécrit l'histoire rwandaise et française pour coller au narratif que souhaitait Paul Kagame* » et qu'il légitime le « *pouvoir absolu* » de ce dernier depuis 27 ans.¹² Jacques Myard a renchéri, qualifiant ce rapport de « *commande politique* » qui, en se concentrant sur les massacres des Tutsi et en ignorant les événements antérieurs et postérieurs, viserait à imputer la responsabilité à la France, constituant ainsi un « *révisionnisme historique* ». ¹³ Toutes ces allégations suggèrent que le rapport n'est pas perçu comme un travail scientifique neutre, mais plus comme un instrument dans une « *guerre d'information* » en cours profitant seulement à Paul Kagame.⁹ Les conclusions du rapport, en particulier cette dualité presque contradictoire entre « *complicité* » et « *lourdes responsabilités* », sont perçues comme servant un rapprochement diplomatique entre Paris et le régime actuel de Kigali.⁷ La perception que la « *vérité historique* » a été dépendante des agendas politiques et diplomatiques compromet l'autorité du rapport pour certains, créant un scepticisme persistant ainsi que des appels à des enquêtes plus indépendantes.

Débat sur l'apport d'informations nouvelles

Un des points de débat et de friction a été de savoir si le rapport Duclert avait apporté des informations réellement nouvelles. Certains analystes et lecteurs ont pu admettre ce rapport comme étant une contribution assez significative à la recherche sur la question



du génocide des Tutsi au Rwanda. Ils ont pu admettre l'apport que représente l'accès à des données documentaires inédites et auparavant inaccessibles⁸. Cependant, d'autres ont minimisé l'impact de son apport à la recherche. Le Général Fruchard, a, par exemple considéré que le rapport « *n'apporte rien de substantiellement nouveau concernant les grandes lignes du problème rwandais* ».¹⁶ Jacques Hogard a partagé cette opinion, affirmant qu'il n'y avait « *pas de faits majeurs nouveaux* ».¹⁵ Bernard Cazeneuve a adopté une position plus nuancée. Il a considéré le rapport comme une « *contribution utile à l'établissement de la vérité* » mais « *pas la vérité définitive* », le voyant comme un complément aux rapports précédents sur le Rwanda, tel que celui de la mission parlementaire de 1998.¹⁷

Accusations de partialité et de biais dans le récit global

Le rapport a été jugé comme partial dans sa narration. Le Collectif Pour une mémoire juste et entière! a jugé que les interprétations du rapport étaient « *biaisées* », les trouvant « *négatives* » envers les Présidents Habyarimana et Mitterrand, tout en épargnant « *systématiquement* » le FPR et l'Ouganda de toute interprétation négative.¹⁹ Le Général Fruchard a soutenu que la Commission Duclert avait adopté une approche favorable au FPR, acceptant leurs déclarations sans questionnement, tandis que celles du régime Habyarimana étaient traitées avec suspicion.¹⁶ Johan Swinnen a quant à lui qualifié le rapport de « *partial et biaisé* », accusant ses auteurs de tout faire pour éviter de déplaire au FPR et de permettre au Président Kagame de continuer à exploiter le complexe de culpabilité occidental.⁸ Didier Jean a également réagi et en a conclu que le rapport était « *partial et biaisé* » en omettant de mentionner les responsabilités d'autres acteurs nationaux et internationaux.²⁰

Ces nombreuses accusations récurrentes et généralisées de motivations politiques et de biais dans les recherches remettent en question la prétention du rapport à l'atteinte d'une objectivité historique. Pour de nombreux critiques, le rapport Duclert n'a pas été perçu comme un exposé historique neutre, mais plutôt comme un outil efficace dans une « *guerre informationnelle* » continue menée par le régime de Kigali.⁹ Les conclusions du rapport, en particulier la distinction contradictoire entre « *complicité* » et « *lourdes responsabilités* », ont été interprétées comme ayant pour objectif de servir à un rapprochement diplomatique entre la France et le régime rwandais actuel.⁷ Cette perception du rapport comme un outil politique plutôt que d'une pure recherche historique anéantit sa crédibilité pour certains, conduisant à un scepticisme persistant et à une demande d'enquêtes plus indépendantes.

Tableau 1 : Principales critiques du rapport Duclert par catégorie et par auteur

Catégorie de Critique	Critique Spécifique	Principaux Auteurs
Générales	Rapport à visée politique /diplomatique	Claudine Vidal, Serge Dupuis, Vincent Hervouët, Jacques Myard, Gaëtan Gorce, Collectif Pour une mémoire juste et entière! Groupe d'Initiative France-Rwanda
	Peu d'informations nouvelles	Général Fruchard, Jacques Hogard, Bernard Cazeneuve
	Partialité/Biais narratif	Collectif Pour une mémoire juste et entière! Général Fruchard, Johan Swinnen, Didier Jean, Groupe d'Initiative France-Rwanda
Méthodologiques	Mandat trop restrictif (archives françaises uniquement)	Didier Jean, Collectif Pour une mémoire juste et entière! Gaëtan Gorce, Claudine Vidal, Bernard Cazeneuve
	Composition de la commission/Manque d'expertise	Didier Jean, Collectif Pour une mémoire juste et entière!
	Exclusion de témoignages oraux /travaux existants	Claudine Vidal, Marc Le Pape, Gaëtan Gorce, Collectif Pour une mémoire juste et entière!
	Biais rétrospectif /cognitif	Bernard Cazeneuve, Général Fruchard



IV. Critiques méthodologiques

Les critiques méthodologiques constituent la plus grande partie des critiques à l'encontre du rapport Duclert, remettant en question son caractère purement « *scientifique* » comme revendiqué.

Limitations du mandat et de la portée de la Commission

Didier Jean a soutenu que la lettre de mission de la Commission étant « *trop restrictive* », limitait de ce fait le travail de recherche aux seules archives françaises. Elle omettait l'examen des archives de la région des Grands Lacs, notamment l'Ouganda et le Burundi.⁷ Cette limitation serait un des éléments qui aurait conduit à ce que la France soit « *injustement chargée d'une responsabilité partagée* » en négligeant d'évoquer le rôle d'autres acteurs clés dans les conflits de la région des Grands lacs. Le Collectif Pour une mémoire juste et entière! et Gaëtan Gorce ont également relevé l'incomplétude du rapport due à sa limite de consultation des archives d'autres acteurs clés tels que la Belgique, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'ONU, le Rwanda, l'Ouganda, le Tribunal Pénal International d'Arusha et les ONG.¹⁰

Préoccupations concernant la composition et l'expertise de la Commission

La composition de la Commission a également soulevé des questionnements. Didier Jean a noté que la Commission était « *exclusivement composée de professeurs d'université* », dont aucun ne semblait être spécialiste de l'Afrique, de la région des Grands Lacs, du génocide des Tutsi, ou de l'exercice du pouvoir par François Mitterrand.²⁰ Il s'est interrogé sur l'absence de personnalités politiques ou militaires qui auraient pu apporter une meilleure compréhension du fonctionnement de l'État et des processus décisionnels. Le Collectif Pour une mémoire juste et entière! a souligné sa surprise de voir une commission se voulant « *scientifique* » et qui n'intègre aucun spécialiste du Rwanda. L'absence de spécialiste de l'histoire de la région, de sociologues ou de psychologues, a remis en cause la pertinence d'une analyse d'un événement contemporain basé uniquement sur des documents écrits, alors que des protagonistes vivants étaient disponibles.¹⁹

Critiques de l'approche de l'« *unicité des sources* » et de l'omission des témoignages oraux ou des travaux universitaires existants

Claudine Vidal a vivement critiqué la règle méthodologique de l'« *unicité des sources* » adoptée par le rapport, qui a conduit à ignorer de nombreuses recherches universitaires existantes et les « *archives orales* » (entretiens avec les acteurs ou témoins).⁸ Elle a affirmé qu'un tel travail serait rejeté pour un doctorant en raison de ses limites auto-imposées, lesquelles ont engendré des « *angles morts* » et une « *vision partielle de l'histoire* ». Marc Le Pape a trouvé « *étrange* » que les auteurs du rapport aient déclaré



ignorer les enquêtes scientifiques existantes sur les opérations militaires qu'ils décrivaient.⁸ Gaëtan Gorce a également noté que les spécialistes de la recherche historique reprochaient au rapport de ne pas se référer au contexte plus large, aux autres travaux historiques préexistants, aux témoignages recueillis ou à d'autres sources ouvertes.¹⁰

Discussion concernant le « *biais rétrospectif* » et le « *biais cognitif* » dans l'analyse du rapport

Bernard Cazeneuve a mis en garde contre le « *biais rétrospectif* », qui consiste à analyser les événements passés tout en en connaissant d'avance leur issue, ce qui peut conduire à un jugement des actions des dirigeants de l'époque à l'aune d'informations qu'ils ne pouvaient pas connaître.¹⁷ Il a également exprimé sa pleine incompréhension du concept de « *biais cognitif* » attribué aux autorités françaises par le rapport. Le Général Fruchard a suggéré que Vincent Duclert, « *comme un lecteur qui connaît déjà la fin d'un roman* », a trouvé des preuves de l'« *aveuglement* » de la France de manière prévisible, impliquant une conclusion prédéterminée influencée par l'issue du génocide.¹⁶

Ces critiques méthodologiques, qui pointent du doigt la limitation dans la consultation des archives, la composition de la commission avec des profils assez similaires mais sans spécialistes du Rwanda ou de la région des Grands Lacs, l'exclusion des témoignages oraux et des travaux universitaires préexistants, ainsi que le biais rétrospectif⁸, remettent directement en question le caractère « *scientifique* » auto-proclamé du rapport.²² Ces critiques suggèrent que la Commission Duclert, intentionnellement ou pas, a opéré dans des conditions qui ont rendu difficile, voire impossible, un rendu historique véritablement exhaustif et objectif. La règle de l'« *unicité des sources* »⁸ et le manque d'experts diversifiés¹⁹ ont créé des « *angles morts* »⁸ qui ont limité une compréhension objective et globale du contexte rwandais. Ce contexte est complexe et il aurait été judicieux de relever le rôle de tous les acteurs. Ces failles méthodologiques conduisent les critiques à douter de la validité et de l'impartialité des conclusions du rapport, sur plusieurs points et notamment son attribution de « *responsabilités lourdes et accablantes* » à la France et le passage sous silence d'autres faits ou protagonistes. Cela renforce la perception que le rapport sert un agenda politique plutôt qu'une quête purement historique.



V. Critiques substantielles : Points de désaccord clés

Les critiques substantielles du rapport Duclert se concentrent sur ses interprétations des événements et des rôles des différents acteurs, remettant en question la justesse de ses conclusions. En effet, avec une base de travail partielle, volontairement ou non, il n'est pas possible de rendre un travail complet.

A. Rôle et responsabilités de la France

Critiques du soutien de la France au régime Habyarimana et de son « *aveuglement* » présumé face à la préparation du génocide

Le rapport Duclert a affirmé que la France s'était « *longueusement investie aux côtés d'un régime qui encourageait des massacres racistes* » et qu'elle était « *demeurée aveugle à la préparation d'un génocide* ». ³ Le Collectif Pour une mémoire juste et entière! a contesté fermement cette accusation, soutenant que le gouvernement Habyarimana n'a « *jamais encouragé les massacres racistes* » et que le personnel militaire et diplomatique français de l'époque avait reconnu cela. ¹⁹ Le Collectif a soutenu que la France était intervenue pour exiger des comptes après les premiers massacres d'octobre 1990 et que la population Hutu était traumatisée par l'agression du FPR, ce qui pouvait déclencher des violences spontanées. Ils ont également émis le doute sur la capacité de quiconque à prévoir un génocide planifié, le qualifiant d'« *inimaginable* ». ¹⁹ Gilbert Mitterrand a reproché au rapport de ne pas contextualiser les actions de la France, telles que l'application d'un accord de coopération de 1975 et l'exigence de démocratisation des institutions rwandaises. ¹¹ Édouard Balladur a exprimé son désaccord également avec la conclusion de « *responsabilités lourdes et accablantes* », affirmant qu'il était « *totalement hostile* » à l'engagement de l'armée française dans une guerre civile où elle aurait pu apparaître comme soutenant un gouvernement accusé de massacres. Il a insisté sur le fait que la France n'avait été ni passive ni indifférente et qu'elle était le seul pays à avoir agi. ²³

Arguments concernant le « *schéma binaire* » (ami Hutu/ennemi Tutsi) et sa simplification excessive des dynamiques ethniques

Le rapport Duclert a avancé que la France avait adopté un « *schéma binaire* » opposant l'« *ami Hutu* » (Habyarimana) et l'« *ennemi ougando-Tutsi* » (FPR). ¹ Le Collectif Pour une mémoire juste et entière! a rejeté cette simplification, la qualifiant de « *résumé simpliste de conflits inter-ethniques complexes s'étendant sur des décennies* » et a affirmé que cette interprétation ethnique était imposée par l'histoire du pays. ¹⁹ Hubert Védrine a déclaré que personne n'imaginait un génocide, mais le Président Mitterrand, parce qu'il avait en mémoire les épouvantables massacres inter-ethniques de 1962, a tout de suite craint, dès l'attaque de 1990, qu'il y ait de nouveaux massacres et a été



déterminé à tout faire pour les empêcher. Il a également qualifié de « *raccourci anachronique* » l'affirmation selon laquelle le gouvernement intérimaire génocidaire aurait été formé à l'ambassade de France.²⁴

Débat sur le moment et l'efficacité de l'opération Turquoise

Le rapport Duclert a reconnu que l'opération Turquoise avait « *sauvé de nombreuses vies* » mais qu'elle avait été une « *réaction tardive* ». ³ Le Collectif Pour une mémoire juste et entière ! a souligné que l'opération Turquoise n'avait débuté que plus de deux mois après le début du génocide et s'est interrogé sur l'inaction comparable du FPR. Ils ont insisté sur l'inaction de la communauté internationale, y compris la France, pour prévenir le génocide malgré les alertes.¹⁹ Le Général Fruchard a mis en avant le fait que la France était le seul pays occidental à être intervenu sous mandat de l'ONU ¹⁶, et le Groupe d'Initiative France-Rwanda (GIFR) a jugé « *incompréhensible et inadmissible* » que la Commission parle d'« *aveuglement* » alors que la France avait été le premier pays à solliciter l'ONU pour le déploiement de troupes.²

Contestation de la conclusion de « *responsabilités lourdes et accablantes* » et de ses implications juridiques/historiques

Hubert Védrine a noté que, bien que le rapport lui-même n'établisse aucune participation, responsabilité, encore moins complicité de la France dans le génocide des Tutsi, Vincent Duclert, dans sa conclusion, affirme que la France porte une « *responsabilité lourde et accablante* ». ²⁵ Gilbert Mitterrand a estimé que le rapport « *ressemble d'avantage à une démarche utilitaire qu'à une œuvre d'historiens* » et qu'il pointait des « *failles* » pour compenser le désaveu de complicité, aboutissant à des conclusions « *partielles* » et « *faussées* ». ¹¹ L'Institut François Mitterrand (IFM) a jugé « *injuste et contraire à la vérité historique* » de tenir la France moralement responsable d'événements contre lesquels elle a été la seule à lutter. L'IFM a soutenu que les « *responsabilités lourdes et accablantes* » n'étaient que des « *erreurs d'analyse ou une puissance de persuasion insuffisante* ». ¹⁰

B. Rôle du Front Patriotique Rwandais (FPR)

Arguments concernant la présentation favorable du FPR dans le rapport

Le Collectif Pour une mémoire juste et entière! et Serge Dupuis ont affirmé que le FPR était « *systématiquement épargné des interprétations négatives* » ou « *systématiquement présenté sous un jour favorable* » sans examen sérieux de ses stratégies ou de son comportement sur le terrain.⁸ Johan Swinnen a critiqué le rapport pour avoir apparemment tout fait pour ne pas déplaire au FPR et pour avoir permis au Président Kagame de continuer à exploiter la culpabilité occidentale.⁸ Le Groupe d'Initiative France-Rwanda (GIFR) a déclaré que le rapport « *stigmatisait*



excessivement » le régime Habyarimana tout en présentant le FPR comme de « *vaillants libérateurs* » qui se sont précipités pour arrêter le génocide, s'écartant ainsi d'une recherche objective.²

Critiques du silence ou des omissions du rapport concernant les actions, les capacités militaires et les crimes présumés du FPR

André Guichaoua et Marc Le Pape ont souligné un « *énorme silence* » dans le rapport concernant la nature des forces militaires du FPR et leurs opérations, y compris les violences commises dans les zones occupées, ainsi que l'apparente absence de renseignements français sur ces aspects.⁸ James Gasana a critiqué le rapport pour avoir accordé « *peu d'attention* » à la violation du cessez-le-feu par le FPR en février 1993, un moment charnière qui a perturbé l'équilibre politique et conduit à la radicalisation. Il a également affirmé avoir constamment signalé les massacres du FPR dans la zone démilitarisée.⁸ Didier Jean a soutenu que le FPR « *n'a pas arrêté le génocide ; il s'est malheureusement arrêté de lui-même faute de Tutsi à tuer* ». ²⁰ Il a également remis en question la stratégie du FPR de ne pas prendre Kigali rapidement ou de ne pas se précipiter vers la province de Butare, ainsi que son opposition à l'expansion de la MINUAR.

La question litigieuse de l'attentat contre l'avion d'Habyarimana et son attribution

Le rapport Duclert a "glissé" très rapidement sur l'attentat contre l'avion de Habyarimana le 6 avril 1994 et a refusé de répondre à la question : qui a décidé d'abattre l'avion du Président rwandais ? Il s'est contenté de mentionner des « *doutes sur les commanditaires* ». ¹³ Le Général Fruchard a relevé que cet assassinat était un « *facteur déterminant* » dans le génocide des Tutsi et s'est dit surpris que le rapport puisse affirmer que le génocide aurait eu lieu même sans cela. ¹⁶ Son point de vue était partagé par Carla Del Ponte. Vincent Hervouët a interrogé la logique selon laquelle le régime de Habyarimana aurait pu préparer un génocide s'il devait en être la première victime. ¹² Jacques Myard a précisé que les missiles utilisés provenaient de l'URSS et avaient été livrés à l'Ouganda, et a rappelé que Paul Kagame avait été chef des services de renseignement ougandais avant de diriger le FPR. ¹³ Cela questionne en effet sur le fait de travailler sur un rapport avec autant d'implications historiques sans s'attarder sur l'élément déclencheur.

C. Le régime Habyarimana et les dynamiques internes rwandaises

Critiques de la représentation du Président Habyarimana et de son gouvernement dans le rapport

Le Collectif Pour une mémoire juste et entière! a reproché au rapport de présenter le Rwanda dès le départ comme un pays dirigé par des « *dirigeants violents et corrompus* »,



ce qui, d'après eux, est contradictoire avec la perception d'un pays pacifique et bien géré par les bailleurs de fonds en 1990.¹⁹ Ils ont également critiqué le rapport pour avoir sous-estimé les difficultés économiques et les « *peurs ancestrales* » de la population majoritaire. James Gasana a affirmé que le rapport « *confondait systématiquement la personne d'Habyarimana avec le gouvernement rwandais* », même lorsque celui-ci était multipartite et dirigé par l'opposition, et que la France n'avait pas réussi à adapter les conditions de son soutien aux changements de gouvernement.⁸

Arguments sur le rôle d'Habyarimana dans l'attaque de 1990 et les efforts pour paralyser le gouvernement

James Gasana a affirmé que Habyarimana avait « *orchestré* » l'attaque du FPR du 1^{er} octobre 1990 en concertation avec Museveni et Fred Rwigema, dans le cadre d'un plan visant une brève offensive pour faciliter un cessez-le-feu et intégrer des figures du FPR. Il s'est interrogé sur les raisons pour lesquelles Habyarimana avait ensuite fait appel à la France.⁸ Gasana a également mis en lumière l'intention d'Habyarimana de « *paralyser* » le gouvernement multipartite et ses tentatives de « *coups d'État personnels* », des éléments que le rapport n'aurait pas mentionnés.⁸

D. Rôle des autres acteurs internationaux

Critiques concernant l'analyse limitée du rapport sur les autres pays et organisations internationales

Didier Jean a affirmé que le rapport n'avait pas tenu compte du rôle des autres acteurs impliqués, ce qui a conduit à ce que la France soit « *injustement chargée d'une responsabilité partagée* ». ²⁰ Il a spécifiquement mentionné l'Ouganda, qui a formé, armé et soutenu le FPR, ainsi que la Grande-Bretagne et les États-Unis, qui ont fourni un soutien militaire et diplomatique au FPR.² Bernard Cazeneuve a souligné que l'établissement de la vérité nécessitait l'examen des archives de *tous* les États et institutions ayant joué un rôle, et non pas seulement celles de la France. Il a soulevé des questions sur l'aide du Président ougandais Yoweri Museveni au FPR et sur le rôle de Paul Kagame au sein de l'armée ougandaise.¹⁷ Le Groupe d'Initiative France-Rwanda (GIFR) a rappelé que la Belgique, ancienne puissance coloniale et pilier de la MINUAR, avait retiré ses troupes une semaine après le début du génocide.²

L'omission de la « situation miroir » au Burundi

Didier Jean a fait remarquer que le rapport « *ignorait complètement* » la « *situation miroir* » au Burundi, où des coopérants militaires français avaient aidé le gouvernement et l'armée burundaise (majoritairement Tutsi) à stabiliser le pays et à calmer les massacres après l'assassinat du Président Ndadaye en octobre 1993.²⁰

Les critiques mettent en évidence une focalisation sélective du rapport sur la responsabilité française, tout en minimisant ou en omettant les rôles et actions du FPR, les dynamiques internes du régime Habyarimana et l'implication d'autres acteurs internationaux.² Cette approche crée ce qui est perçu comme un « *jeu à somme nulle* »⁸, où l'exonération de la France de la complicité semble s'être fait au détriment d'un examen moins critique du FPR, et vice-versa. L'absence d'une analyse exhaustive de tous les acteurs empêche une compréhension complète et globale des origines complexes et du déroulement du génocide. Cette focalisation répétitive et sélective, qu'elle soit intentionnelle ou non, contribue à perpétuer un récit historique fragmenté, est une entrave à une véritable réconciliation. Cela permet également à diverses parties de continuer à exploiter cette tragédie à des fins politiques. Une compréhension réellement objective et complète du génocide des Tutsi, englobant les responsabilités de tous les acteurs, reste insaisissable et nécessite une recherche collaborative plus large et internationale.

Tableau 2 : Critiques substantielles : Principaux points de désaccord et contre-arguments

Domaine de Contention	Position du Rapport Duclert (telle qu'interprétée par les critiques)	Critique / Contre-argument	Principaux Auteurs
Soutien français au régime Habyarimana	France a soutenu un régime encourageant les massacres racistes et était aveugle à la préparation du génocide.	Le gouvernement Habyarimana n'a pas encouragé les massacres ; les violences étaient spontanées ou dues à la panique. La France a agi pour la reddition de comptes et la démocratisation. L'aveuglement sur un génocide planifié était compréhensible.	Collectif Pour une mémoire juste et entière! Gilbert Mitterrand, Édouard Balladur

Domaine de Contention	Position du Rapport Duclert (telle qu'interprétée par les critiques)	Critique / Contre-argument	Principaux Auteurs
"Schéma binaire" français	La France a adopté un schéma « Hutu ami/Tutsi ennemi ».	C'est une simplification excessive de conflits inter-ethniques complexes. La France cherchait un compromis politique et protégeait le Rwanda de l'agression du FPR.	Collectif Pour une mémoire juste et entière! Hubert Védrine
Opération Turquoise	A sauvé des vies mais était une réaction tardive.	A sauvé de nombreuses vies ; la France était la seule à intervenir sous mandat de l'ONU. L'inaction internationale était généralisée.	Collectif Pour une mémoire juste et entière! Général Fruchard, Groupe d'Initiative France-Rwanda
Conclusion "responsabilités lourdes et accablantes"	La France porte une responsabilité lourde et accablante.	Le rapport ne le démontre pas mais le proclame. Ce sont des erreurs d'analyse ou un manque de persuasion, pas une responsabilité écrasante. Le rapport est utilitaire et partial.	Hubert Védrine, Gilbert Mitterrand, Institut François Mitterrand

Domaine de Contention	Position du Rapport Duclert (telle qu'interprétée par les critiques)	Critique / Contre-argument	Principaux Auteurs
Rôle du FPR	Le FPR est présenté favorablement, comme des libérateurs.	Le rapport est silencieux sur les actions, les capacités militaires et les crimes du FPR. Le FPR a violé le cessez-le-feu et n'a pas arrêté le génocide.	Collectif Pour une mémoire juste et entière! Serge Dupuis, Johan Swinnen, André Guichaoua, Marc Le Pape, James Gasana, Didier Jean, Groupe d'Initiative France-Rwanda
Attentat contre l'avion d'Habyarimana	Le rapport « glisse » sur l'attentat, ne désignant pas les responsables.	L'assassinat est un facteur déterminant du génocide. Le FPR est fortement suspecté (missiles ougandais, rôle de Kagame).	Général Fruchard, Vincent Hervouët, Jacques Myard
Régime Habyarimana et dynamiques internes	Le Rwanda était dirigé par des leaders violents /corrompus ; Habyarimana était un extrémiste.	Contredit la perception de l'époque. Le rapport confond Habyarimana et le gouvernement. Habyarimana a orchestré l'attaque de 1990 et cherchait à paralyser le gouvernement.	Collectif Pour une mémoire juste et entière! James Gasana, André Guichaoua
Rôle des autres acteurs internationaux	Analyse limitée des rôles d'autres pays (Ouganda, Belgique, US, UK) et de l'ONU.	La France est injustement chargée d'une responsabilité partagée. D'autres pays ont soutenu le FPR ou se sont retirés. Le rapport ignore la situation au Burundi.	Didier Jean, Bernard Cazeneuve, Groupe d'Initiative France-Rwanda



VI. Appels à des actions futures et à la recherche

Les critiques du rapport Duclert ne se sont pas limitées à une simple remise en question de ses conclusions, mais ont également conduit à des appels clairs pour des actions futures et une poursuite de la recherche historique.

Propositions pour la mise en place d'une commission ou un Tribunal international

Le consensus notable parmi les critiques concerne la nécessité d'une enquête plus large et plus inclusive. Gaëtan Gorce et Gilbert Mitterrand ont tous deux appelé à la création d'une « *seconde commission internationale* ». ¹⁰ Cette nouvelle commission aurait pour mandat de compléter le travail de la Commission Duclert en intégrant toutes les données nécessaires à la compréhension de la tragédie, allant au-delà des seules archives françaises. L'objectif serait d'éviter les « *ressentiments et rivalités franco-françaises* » qui ont pu influencer le premier rapport. ¹⁰ Paul Quilès, bien que n'appelant pas directement à une nouvelle commission dans les extraits fournis, a implicitement soutenu cette idée en critiquant le rapprochement entre Macron et Kagame basé sur un rapport qu'il juge insuffisant. ²⁷ Le Groupe d'Initiative France-Rwanda (GIFR) a été plus spécifique, demandant instamment au Président Macron de soutenir l'initiative du Dr Denis Mukwege, lauréat du prix Nobel de la paix, pour l'établissement d'un « *Tribunal Pénal International ad hoc* ». ² Ce tribunal se concentrerait sur les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises dans la région des Grands Lacs, telles que documentées par le Rapport du Projet Mapping des Nations Unies datant de 2003.

Accent mis sur la nécessité d'une recherche historique continue et plus large

Au-delà des appels à des structures d'enquête spécifiques, de nombreux universitaires et commentateurs ont insisté sur l'importance d'une recherche historique continue et élargie. Frédéric Bozo a suggéré que le rapport Duclert ne devrait pas être considéré comme « *l'aboutissement mais comme le point de départ d'un véritable travail historique* ». ⁵ Le Collectif Pour une mémoire juste et entière! a partagé cette perspective, voyant le rapport comme une « *étape, peut-être le début d'une recherche plus approfondie sur les véritables causes du génocide des Tutsi* ». ¹⁹ Ils ont encouragé la poursuite des recherches, en particulier celles qui iraient au-delà des documents écrits pour inclure un engagement direct sur le terrain. ¹⁹ Bernard Cazeneuve a affirmé que l'établissement de la vérité nécessitait un « *examen à long terme de toutes les archives des États et institutions qui ont pu jouer un rôle* ». ¹⁷

Ces appels constants à une recherche internationale et plus large ² révèlent une perception globale selon laquelle le rapport Duclert, malgré son ampleur, n'a pas fourni un compte rendu définitif des complexités du génocide des Tutsi. L'accent mis sur la



collaboration internationale et l'inclusion de sources diverses – y compris les témoignages oraux et les archives non françaises – indique une reconnaissance que la vérité sur une tragédie avec des implications géopolitiques complexes ne peut être pleinement découverte par une approche unilatérale et limitée aux archives. Cela signifie que le rapport Duclert, bien qu'important et assez dense, est perçu par beaucoup comme une manœuvre politique et diplomatique plutôt que le dernier mot sur les faits historiques. Cette demande continue de processus historiques et judiciaires plus approfondis révèle que la quête de vérité et de justice pour le génocide des Tutsi reste un défi permanent, ouvert et évolutif, avec des implications significatives pour les relations internationales et la responsabilité historique.

VII. Conclusion

Le rapport de la Commission Duclert, tout en écartant la complicité directe de la France dans le génocide des tutsi, a généré un volume notable de critiques. Ces critiques se sont concentrées principalement sur la méthodologie du rapport, ses motivations perçues comme politiques ou diplomatiques, et sa représentation sélective des acteurs et des événements. Les critiques ont reproché au rapport de s'être appuyé exclusivement sur les archives françaises, d'avoir manqué d'experts diversifiés au sein de la Commission, et d'avoir négligé la recherche déjà existante ainsi que les témoignages oraux. Ce qui a abouti à un compte rendu « *partiel et biaisé* ». ²

Les principaux points de désaccord incluent la caractérisation du soutien français au régime Habyarimana, jugée excessivement négative par certains, la perception d'un traitement indulgent du Front Patriotique Rwandais (FPR), et l'évitement de l'attribution de la responsabilité de l'attentat contre l'avion d'Habyarimana. ⁸ Ces critiques suggèrent souvent que le rapport a servi un agenda diplomatique visant à normaliser les relations franco-rwandaïses plutôt qu'une quête purement scientifique de la vérité. ²

Le débat intense autour du rapport Duclert souligne la sensibilité et la complexité persistantes du génocide des Tutsi et du rôle de la France. Les critiques révèlent un désaccord fondamental sur la manière dont la vérité historique devrait être construite, en particulier dans des situations post-conflit impliquant des récits profondément contestés et des intérêts politiques. Les appels persistants à une commission internationale et à une recherche historique plus large et multi-sources ⁵ indiquent que, pour beaucoup, un compte rendu définitif et universellement accepté du génocide reste insaisissable. Parvenir à une vérité historique et à une réconciliation authentique nécessitera probablement une approche plus inclusive, internationale et multidisciplinaire, qui transcende les agendas politiques nationaux et intègre un éventail plus large de source d'archives.



Sources des citations

1. Ce que dit et ne dit pas le rapport Duclert - Fondation Jean-Jaurès, <https://www.jean-jaures.org/publication/ce-que-dit-et-ne-dit-pas-le-rapport-duclert/>
2. Réaction du Groupe d'Initiative France-Rwanda aux conclusions du rapport de la commission chargée de mener un travail de fond <http://www.france-rwanda.info/2021/05/reaction-du-groupe-d-initiative-france-rwanda-aux-conclusions-du-rapport-de-la-commission-chargee-de-mener-un-travail-de-fond-centre>
3. Rapport Duclert : faire face aux responsabilités françaises dans le génocide rwandais, <https://www.youtube.com/watch?v=pKrJ9QXDCBw>
4. The Duclert Report and France's Responsibility in the Genocide of Tutsi in Rwanda, <http://opiniojuris.org/2021/06/23/the-duclert-report-and-frances-responsibility-in-the-genocide-of-tutsis-in-rwanda/>
5. « Il faut considérer le rapport Duclert non comme l'aboutissement ... <https://francegenocidetutsi.org/TribuneDeFredericBozoLM16052021.pdf>
6. DECRYPTAGE – Rapport sur le génocide rwandais : Duclert et des zones d'ombre - Maze.fr <https://maze.fr/2021/04/decryptage-rapport-sur-le-genocide-rwandais-duclert-et-des-zones-dombre/>
7. Rapport Duclert : faire face aux responsabilités françaises dans le génocide rwandais - IRIS <https://www.iris-france.org/155840-rapport-duclert-faire-face-aux-responsabilites-francaises-dans-le-genocide-rwandais/>
8. Réflexions sur le rapport Duclert - Fondation Jean-Jaurès, <https://www.jean-jaures.org/publication/reflexions-sur-le-rapport-duclert/>
9. Génocide rwandais : une guerre informationnelle d'usure menée contre la France <https://www.ege.fr/infoguerre/genocide-rwandais-une-guerre-informationnelle-dusure-menee-contre-la-france>
10. Retour sur un rapport... – Institut François Mitterrand <https://www.mitterrand.org/retour-sur-un-rapport.html>
11. Rwanda : Gilbert Mitterrand demande à Emmanuel Macron de ne ... <https://francegenocidetutsi.org/InterviewGilbertMitterrandSudOuest27042021.pdf>
12. Macron au secours de Kagame : la falsification de l'histoire du Rwanda en marche <https://les-mutikeys.com/2021/05/20/macron-au-secours-de-kagame-la-falsification-de-lhistoire-du-rwanda-en-marche/>
13. « Emmanuel Macron et Paul Kagamé réinventent la Pravda et le révisionnisme soviétique <https://gahunde.org/2021/06/05/emmanuel-macron-et-paul-kagame-reinventent-la-pravda-et-le-revisionnisme-sovietique-jacques-myard/>
14. Complicités françaises au Rwanda : mobilisations citoyennes et parades politiques - Cairn <https://shs.cairn.info/revue-politique-africaine-2022-2-page-109?lang=fr>



15. Des mémoires « irréconciliables » du Rwanda au sein de l'armée française ? Le rapport Duclert et les - Open Access Publications
<https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/download/rwandasmith/444/3625>
16. Humeurs : "Rapport Duclert les dés étaient pipés"
https://espritsurcouf.fr/humeurs_rapport-duclert-les-des-etaient-pipes_par_le-general-michel-fruchard/
17. Bernard Cazeneuve dans Le Monde : « Le rapport Duclert est une contribution à la vérité au Rwanda il n'est pas la vérité... »,
<https://www.mitterrand.org/bernard-cazeneuve-dans-le-monde-le-rapport-duclert-est-une-contribution-a-la-verite-au-rwanda-il-nest-pas-la-verite.html>
18. Fiche - France génocide Tutsi
<https://francegenocidetutsi.org/CazeneuveLM19mai2021.html.en>
19. La commission Duclert et son rapport sur le génocide des tutsis au Rwanda
<https://www.mitterrand.org/la-commission-duclert-et-son-rapport-sur-le-genocide-des-tutsi-au-rwanda-un-avis-critique-2.html>
20. Analyse du rapport de la commission Duclert La ... - France Turquoise,
<https://www.france-turquoise.com/wp-content/uploads/2024/01/Analyse-du-rapport.pdf>
21. Des mémoires « irréconciliables » du Rwanda au sein de l'armée française ? Le rapport Duclert et les multiples voix de « la grande muette » | Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique - Open Access Publications,
<https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/rwandasmith>
22. Rapport Duclert La France le Rwanda et le génocide des Tutsi 1990-1994
<https://www.vie-publique.fr/rapport/279186-rapport-duclert-la-france-le-rwanda-et-le-genocide-des-tutsi-1990-1994>
23. Édouard Balladur: "France has no reason to apologize for the genocide in Rwanda",
https://www.youtube.com/watch?v=ksYO_6AuhZ8
24. Hubert Védrine : « Au Rwanda, seule la France a tenté d'enrayer le mécanisme de la guerre civile »
<https://www.youtube.com/watch?v=VHUMS0qF0jM>
25. Retour sur le piège rwandais - Telos,
<https://www.telos-eu.com/fr/politique-francaise-et-internationale/retour-sur-le-piege-rwandais.html>
26. Rwanda : S'en tenir aux faits ! – Institut François Mitterrand,
<https://www.mitterrand.org/rwanda-sen-tenir-aux-faits.html>
27. <https://www.lejdd.fr/Politique/lex-ministre-paul-quiles-il-est-choquant-que-macron-se-rende-au-rwanda-et-se-rapproche-de-kagame-4047658>
28. Le rapport Duclert et le filtre des lendemains génocidaires - ResearchGate,
https://www.researchgate.net/publication/356052481_Le_rapport_Duclert_et_le_filtre_des_lendemains_genocidaires/download



Autres sources non traitées dans ce rapport

- Filip Reyntjens sur Radio Zinzine (30/03/2021)
<https://radiozinzine.org/emissions/SPX/2021/SPX20210330-FranceRwandaCommentaireRapportDuclert.mp3>
- Communiqué du GI Lafourcade (01/04/2021)
<https://www.union-nat-parachutistes.org/communiqué-du-general-lafourcade-rwanda>
- Ambassadeur Johan Swinnen : « A quand le dévoilement de la vérité sur le génocide rwandais ? » (08/04/2021)
<https://www.lalibre.be/debats/opinions/a-quand-le-devoilement-de-la-verite-sur-le-genocide-rwandais-606f1d799978e2410f493700>
- Conflits Jacques Hogard: «Rwanda : partiel et partial, le rapport Duclert» (09/04/2021)
<https://www.revueconflits.com/jacques-hogard-rwanda-rapport-duclert/>
- RFI Edouard Balladur France-Rwanda : « N'attendez pas de moi la moindre repentance! », dit l'ex-Premier ministre Édouard Balladur (14/04/2021)
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210414-france-rwanda-n-attendez-pas-de-moi-la-moindre-repentance-dit-l-ex-premier-ministre-%C3%A9douard-balladur>
- France Culture Hubert Védrine « Génocide des Tutsis au Rwanda : "Pour François Mitterrand, c'est dès 1990 qu'il y a un risque énorme" explique Hubert Védrine (15/04/2021)
<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/l-invite-e-des-matins/genocide-des-tutsis-au-rwanda-pour-francois-mitterrand-c-est-des-1990-qu-il-y-a-un-risque-enorme-explique-hubert-vedrine-7580699>
- Martine Cuttier : « Mémoire et Histoire : le cas des rapports Stora et Duclert » (21/04/2021)
https://espritsurcouf.fr/le-billet_rapports-stora-et-duclert-memoire-et-histoire_par_martine-cuttier/
- André Guichaoua The Conversation (25/04/2021)
<https://theconversation.com/rwanda-des-commemorations-du-genocide-rythmees-par-les-agendas-politique-et-diplomatique-159078>
- Groupe Mars, la Tribune « Rwanda, histoire d'une manipulation » (27/04/2021)
<https://www.latribune.fr/opinions/rwanda-histoire-d-une-manipulation-883233.html>



- Causeur Paul Thibaud : « Les angles morts du rapport Duclert » (28/04/2021)
<https://www.causeur.fr/rwanda-les-angles-morts-du-rapport-duclert-197458>
- Ministres socialistes Le Nouvel Observateur « Rwanda : de quoi la France et François Mitterrand seraient-ils coupables ? » (28/04/2021)
<https://www.nouvelobs.com/monde/20210428.OBS43377/tribune-rwanda-de-quoi-la-france-et-francois-mitterrand-seraient-ils-coupables.html>
- la réponse :
<https://www.nouvelobs.com/monde/20210430.OBS43507/tribune-la-commission-sur-le-rwanda-repond-aux-ministres-ps-il-y-a-bien-des-responsabilites-lourdes-accablantes-de-la-france.html>
- Edouard Balladur Paris Match (13/05/2021)
<https://www.parismatch.com/Actu/Politique/Rwanda-Edouard-Balladur-Le-devoir-de-verite-ne-s-impose-pas-uniquement-a-la-France-1737665>
- GI Quesnot le Nouvel Observateur (16/05/2021)
<https://www.nouvelobs.com/monde/20210516.OBS44067/general-christian-quesnot-ex-chef-d-etat-major-de-mitterrand-le-rapport-sur-le-rwanda-est-partiel-et-partial.html>
- Roland Hureaux, Front populaire (24/05/2021)
<https://frontpopulaire.fr/o/Content/co528416/la-france-n-a-rien-a-se-reprocher-vis-a-vis-du-rwanda>
- Groupe d'intellectuels rwandais
https://data.over-blog-kiwi.com/1/18/92/70/20210525/ob_89736f_rapport-duclert-une-anlyse-et-des-co.pdf
- Réactions des FDU – Inkingi
<http://www.echosdafrique.com/20210526-reaction-des-fdu-inkingi-au-rapport-de-la-commission-duclert>
- Patrick Robert, reporter photographe (26/05/2021)
<https://www.lefigaro.fr/vox/monde/patrick-robert-la-france-n-a-pas-de-responsabilite-dans-le-genocide-rwandais-20210608>
- Luc Marchal, Front Populaire (27/05/2021)
<https://frontpopulaire.fr/o/Content/co534007/colonel-luc-marchal-la-normalisation-des-relations-avec-le-rwanda-ne-doit-p>
- Bernard Lugan (27/05/2021)
<https://bernardlugin.blogspot.com/2021/05/emmanuel-macron-au-rwanda-un-cas.html#comment-form>



- Roland Hureaux, Boulevard Voltaire (31/05/2021)
<https://www.bvoltaire.fr/pas-de-pardon-a-kigali/>
 - Jacques Hogard, dans l'Incorrect (31/05/2021)
<https://lincorrect.org/rwanda-macron-entre-business-et-repentance-lincorrect/>
 - Charles Onana sur l'attentat et le déplacement de E. Macron à Kigali (25/06/2021)
<https://www.revueconflits.com/rwanda-attentat-entretien-charles-onana/>
 - Stephen Smith dans l'Opinion (04/08/2021)
<https://www.lopinion.fr/edition/international/l-exception-francaise-rwanda-tribune-stephen-smith-250405>
- et sur le site de l'Institut François Mitterrand
<https://www.mitterrand.org/lexception-francaise-au-rwanda-la-tribune-de-stephen-smith-dans-lopinion.html>
- Charles Onana auprès du Cercle Aristote (11/08/2021)
<https://www.youtube.com/watch?v=1CWH9X3MgSo>
 - Jean-François le Drian sur Twitter (21/04/2025)
https://x.com/JF_LE_DRIAN/status/1914243923318362367?t=N4i9kCNvc4EBulGJX5Q26w&s=03
 - Génocide des Tutsis au Rwanda : Jean Glavany réagit (23/02/2024)
https://www.lepoint.fr/monde/genocide-des-tutsis-au-rwanda-jean-glavany-reagit-23-02-2024-2553200_24.php